

REGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) RELATIFS A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UNE INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE

- En signant la présente convention, le bénéficiaire donne son consentement exprès à la communication des données personnelles le concernant (NOM, PRENOM, ADRESSE, MAIL et TELEPHONE) au service comptabilité et Défi Climat de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux ; afin d'obtenir la subvention pour l'installation d'un système « solaire thermique ».
- En signant la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir été informé de son droit de demander à la personne responsable du traitement l'accès à ses données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement ou encore le droit de s'opposer au traitement. La durée légale de conservation de cette convention et des données liées est de 10 ans.
- En signant la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir été informé que la Communauté de Communes Dieulefit- Bourdeaux ne commercialisera pas ses données personnelles, qu'elle ne les transmettra à personne dans un but autre que celui pour lequel ces données ont été transmises.
- Le bénéficiaire reconnaît avoir été informé que ses données personnelles pourront être, le cas échéant, communiquées à des professions réglementées telles qu'huissier, notaire, sur leur demande expresse pour les besoins des missions dont ils sont chargés.
- Le traitement de la convention est effectué dans le respect de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 06 janvier 1978 ainsi qu'au Règlement (Européen) Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016.
Le bénéficiaire peut exercer l'ensemble de ses droits relatifs à l'utilisation de données personnelles en adressant sa demande : par mail à l'adresse dpo.ccdb@orange.fr ; ou par courrier à l'adresse de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux – DPO - 8 rue Garde de Dieu -26220 DIEULEFIT. Ce courrier devra être signé et accompagné d'une copie de la pièce d'identité du bénéficiaire.